

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

AGENCE NATIONALE DE
RADIOPROTECTION

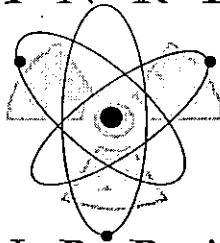
DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

SERVICE DU BUDGET, DU MATÉRIEL ET
DU PATRIMOINE

BUREAU DES MARCHÉS

ANRP



ANRPA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NATIONAL RADIATION
PROTECTION AGENCY

DIRECTORATE GENERAL

DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE
AND FINANCIAL AFFAIRS

BUDGET, EQUIPMENT AND HERITAGE
SERVICE

CONTRACTS OFFICE

COMMUNIQUE

N° 0004 /ANRP/DAAF/SBMP/BM du 1 OCT 2019 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-
COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°0004/AONO/ANRP/CIPM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AUX ANTENNES REGIONALES ANRP DU
CENTRE ET DE L'OUEST.

FINANCEMENT : BIP/MINRESI

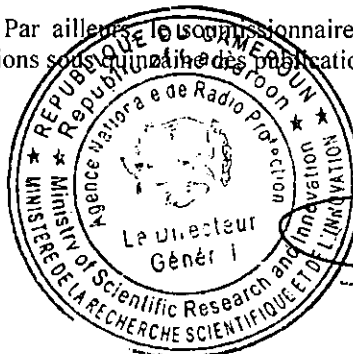
Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres N°0004/AONO/ANRP/CIPM/2019 du 06 Septembre 2019 pour la fourniture et l'installation du mobilier de bureau aux Antennes Régionales ANRP du Centre et de l'Ouest, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Délai	Rang	Observations
Lot 1	ETS LA DIVINITE	10 OUI/12	18 746 100	40 Jrs	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande (lot 1): ETS LA DIVINITE
	CHALLENGE BUSINESS SARL (BP : 8230 Yaoundé)	11 OUI/12	/	/	/	Disqualifié pour l'analyse des offres financières pour « non-conformité aux spécifications techniques de l'équipement » et pour absence des prospectus en couleur des mobiliers proposés »
Lot 2	ETS SONIA (BP : 12 555 Yaoundé)	10 OUI/12	17 923 028	45 Jrs	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande (lot 2): ETS SONIA (BP : 12 555 Yaoundé)
	CHALLENGE BUSINESS SARL (BP : 8230 Yaoundé)	11 OUI/12	/	/	/	Disqualifié pour l'analyse des offres financières pour « non-conformité aux spécifications techniques de l'équipement » et pour absence des prospectus en couleur des mobiliers proposés »

Les Directeurs des entreprises adjudicatrices sont par conséquent invités à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription des projets de lettres-commands. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le soumissionnaire dont les offres n'ont pas été retenues, est invité à passer retirer ses soumissions sous quinze (15) jours de la date de publication du présent communiqué. Faute de quoi, ces offres seront détruites.



Yaoundé, le 11 OCT 2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL